

Note d'éducation permanente
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)
N° 2013 – 3, avril 2013
www.ftu.be/ep

Organisation du travail et risques liés au stress

Le cas des travailleurs manuels de l'industrie

À la demande de la Commission wallonne et bruxelloise de santé et sécurité au travail de la CSC-Metea, la FTU a contribué à l'assemblée annuelle des délégués CPPT de la CSC-Metea sur le thème "Stress au travail : la santé menacée ?" Cette contribution se base sur une analyse des résultats belges de la cinquième enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS 2010). Pour une présentation de cette enquête, on se référera à la Note d'éducation permanente 2012-09 (novembre 2012).

Il n'est pas facile de définir le stress et encore moins de le relier aux caractéristiques de l'organisation du travail. Dans ce document, une approche pragmatique et inductive est proposée. Dans un premier temps, une série de facteurs de stress dans l'organisation du travail ont été repérés dans le questionnaire de l'enquête EWCS. L'exposition des travailleurs à ces facteurs de stress est mesurée à travers les résultats de l'enquête. Dans un second temps, une série d'effets psychosociaux sur la santé, à court terme et à plus long terme, ont été repérés dans l'enquête. Les résultats en termes d'exposition des travailleurs à ces effets psychosociaux sont présentés et commentés.

1. LE SCHÉMA D'ANALYSE

LE PUBLIC CIBLE

Nous avons défini un public cible proche de celui qui est représenté par les délégués syndicaux CSC-Metea : les travailleurs manuels occupés dans le secteur industriel. Plus précisément :

- ❖ Par "travailleur manuel", on entend les catégories suivantes dans la classification internationale des professions (ISCO) : les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (classe ISCO 07), les conducteurs et opérateurs d'installations industrielles et les ouvriers des chaînes d'assemblage (classe

ISCO 08), les métiers peu qualifiés (manœuvres, manutentionnaires, agents de nettoyage par exemple).

- ❖ Par “occupé dans le secteur industriel”, on entend les salariés des entreprises classées dans la nomenclature des activités économiques (NACE) dans la catégorie “industrie manufacturière” (section C), qui comprend l’industrie alimentaire, le textile et l’habillement, le papier, carton et imprimerie, la sidérurgie et les fabrications métalliques, l’industrie chimique et pharmaceutique, les matériaux, l’ameublement, la fabrication de véhicules, la fabrication d’équipements mécaniques, électriques et électroniques. Cette catégorie ne comprend pas le secteur de la construction ni le secteur de l’énergie. En 2010, l’industrie manufacturière employait 505315 salariés, dont 64% d’ouvriers et 36% d’employés ; elle représentait 15% de l’emploi total en Belgique.

Deux populations sont comparées dans les résultats présentés dans ce document : le public cible des travailleurs manuels de l’industrie ¹ et l’ensemble des salariés en Belgique.

LES FACTEURS DE STRESS ET LEURS EFFETS SUR LA SANTÉ

Le questionnaire de l’enquête européenne sur les conditions de travail permet de repérer une série de facteurs de stress qui sont liés à l’organisation du travail. Nous avons sélectionné les facteurs suivants :

- Être soumis à des rythmes de travail accélérés, au moins la moitié du temps.
- Devoir travailler dans des délais serrés, au moins la moitié du temps.
- Voir son rythme de travail déterminé par la pression des clients.
- Voir son rythme de travail déterminé par la pression des collègues directs.
- Voir son rythme de travail déterminé par des normes de production (quotas à atteindre, normes de qualité ou de productivité).
- Voir son rythme de travail déterminé par la hiérarchie directe (contremaître, chef d’équipe).
- Voir son rythme de travail imposé par le rythme des machines ou des automates.
- Ne bénéficier que rarement ou parfois de l’appui de ses collègues.
- Ne pas recevoir de feed-back de ses superviseurs.
- N’avoir jamais ou seulement parfois assez de temps pour finir son travail.
- Avoir connu des restructurations dans son environnement de travail proche au cours des trois dernières années.

Le questionnaire contient aussi une série de questions qui permettent d’évaluer des effets sur la santé de type psychosociaux, dans la situation actuelle (au cours des 12 derniers mois) ou à plus long terme. Les effets suivants ont été retenus :

Au cours des 12 derniers mois :

- Perception de stress dans le travail, souvent ou toujours.
- Perception de stress dans le travail, parfois.
- Anxiété angoisse.
- Fatigue généralisée.
- Troubles du sommeil.

¹ Dans l’échantillon belge de l’enquête EWCS (3400 répondants salariés), la sous-population des travailleurs manuels de l’industrie, dite ici “public cible”, représente 240 répondants. Ceci limite fortement la fiabilité des traitements statistiques, notamment les croisements entre variables. C’est pourquoi cette note ne présente que des résultats bruts et des comparaisons entre le “public cible” et l’ensemble des salariés.

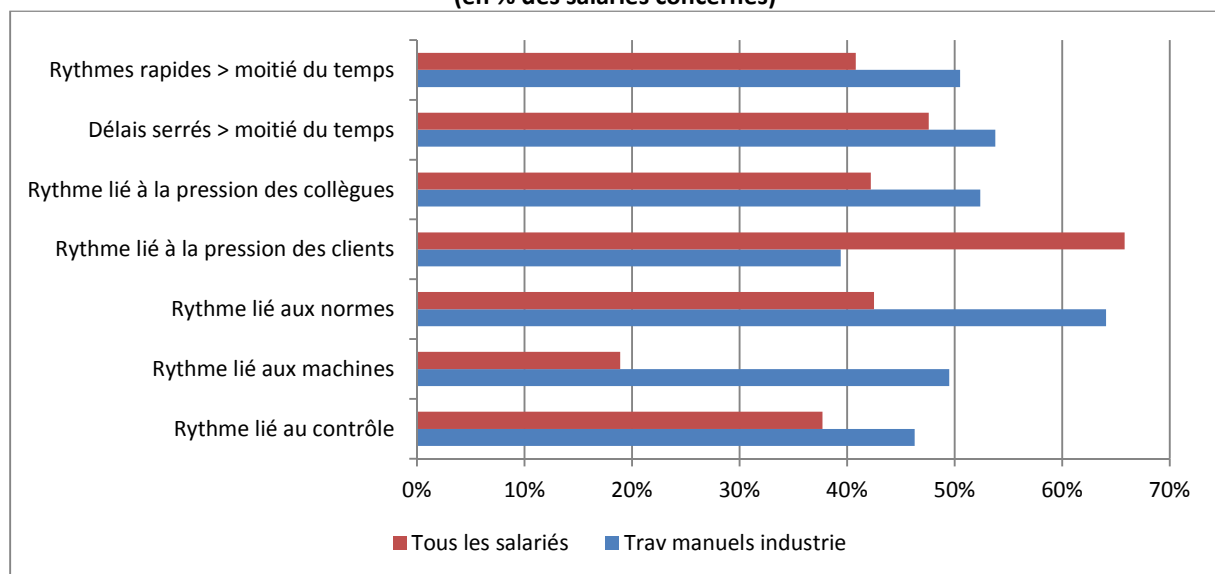
À plus long terme :

- Penser que son travail a un impact négatif sur sa santé.
- Penser qu'on ne pourra plus faire le même travail qu'actuellement quand on aura 60 ans.

2. L'EXPOSITION AUX FACTEURS DE STRESS DANS LE TRAVAIL

Le graphique 1 compare l'exposition du public cible (les travailleurs manuels de l'industrie) et de l'ensemble des salariés aux facteurs de stress liés au rythme de travail, à partir des résultats de l'enquête EWCS 2010 en Belgique.

**Graphique 1 – Exposition aux facteurs de stress liés au rythme de travail
(en % des salariés concernés)**



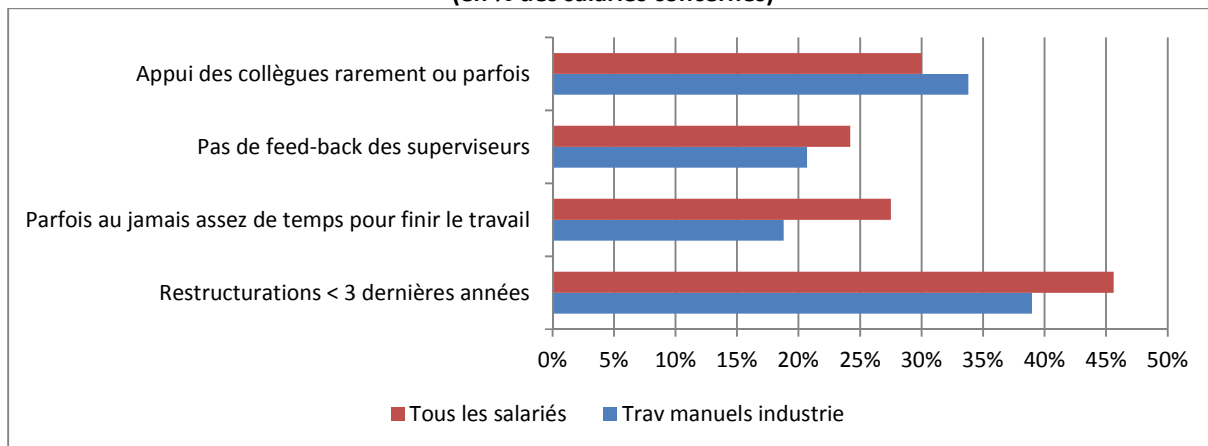
Source : données EWCS 2010, Eurofound, calculs FTU

Ce graphique montre que les travailleurs manuels de l'industrie sont davantage exposés que la moyenne des travailleurs aux facteurs de stress liés au rythme de travail – à l'exception d'un facteur : la pression des clients, ce qui est logique puisque c'est surtout dans le secteur des services que les salariés sont directement confrontés aux clients, usagers, patients, élèves, etc. Plus de 50% des travailleurs manuels de l'industrie sont confrontés à des rythmes rapides ou des délais serrés, pendant au moins la moitié de leur temps de travail. La hiérarchie des causes de ces rythmes de travail accéléré prend un caractère spécifique pour les travailleurs manuels de l'industrie. Ce sont les normes de productivité ou de qualité qui arrivent en tête (64%), devant le rythme lié à la pression des collègues directs (52%) et le rythme imposé par les machines (49%). Pour l'ensemble des salariés, c'est la pression des clients qui arrive en tête (66%), devant les normes de productivité et la pression des collègues (à égalité, 42%).

Ces résultats soulignent l'importance des normes de productivité et de qualité, ainsi que des pressions des collègues directs dans les équipes de travail, parmi les facteurs de stress liés à l'organisation du travail.

Le graphique 2 présente les résultats pour d'autres facteurs de stress dans le travail. On notera d'abord l'importance du manque d'appui des collègues dans les situations concrètes de travail : 34% des travailleurs manuels de l'industrie (un sur trois) déclarent ne bénéficier jamais, rarement ou seulement parfois de l'appui de leurs collègues. Or, le sentiment d'isolement face aux difficultés rencontrées dans le travail est très clairement un facteur de stress. Les travailleurs manuels de l'industrie y sont un peu plus exposés que la moyenne des salariés (34% contre 30%).

Graphique 2 – Exposition aux autres facteurs de stress liés à l’organisation du travail (en % des salariés concernés)



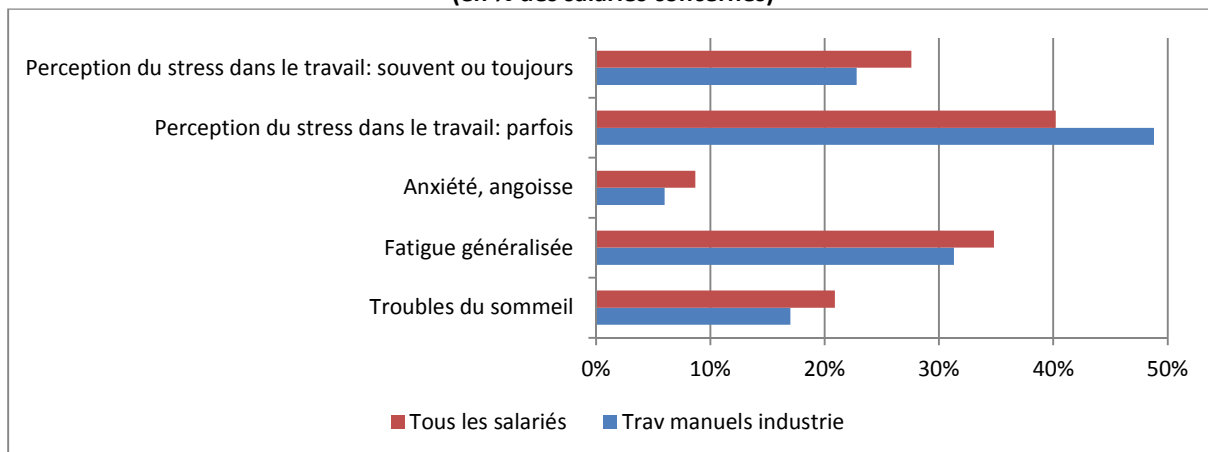
Source : données EWCS 2010, Eurofound, calculs FTU

Pour les autres facteurs de stress, l’exposition des travailleurs manuels de l’industrie est inférieure à la moyenne des salariés. On notera cependant que 21% d’entre eux ne reçoivent pas de feed-back de leurs superviseurs et que 19% manquent de temps pour finir leur travail – mais pour ce dernier aspect la moyenne est de 28%, ce qui indique un véritable problème dans le secteur des services. Enfin, 39% des travailleurs manuels de l’industrie et 46% de l’ensemble des salariés ont connu des restructurations dans leur environnement de travail proche au cours des trois dernières années. Les restructurations laissent des traces chez les “survivants” : ils sont le plus souvent confrontés à des exigences accrues de la part de leur employeur et peuvent être exposés au “syndrome du survivant” : pourquoi est-ce moi qui suis resté et les autres qui ont dû partir ?

3. LES EFFETS PSYCHOSOCIAUX

Le graphique 3 rassemble les opinions sur la perception d’une série de dommages psychosociaux en termes de santé. Il s’agit de la perception par rapport à la situation de travail actuelle (au cours des douze derniers mois).

Graphique 3 – Effets perçus sur la santé au cours des douze derniers mois (en % des salariés concernés)



Source : données EWCS 2010, Eurofound, calculs FTU

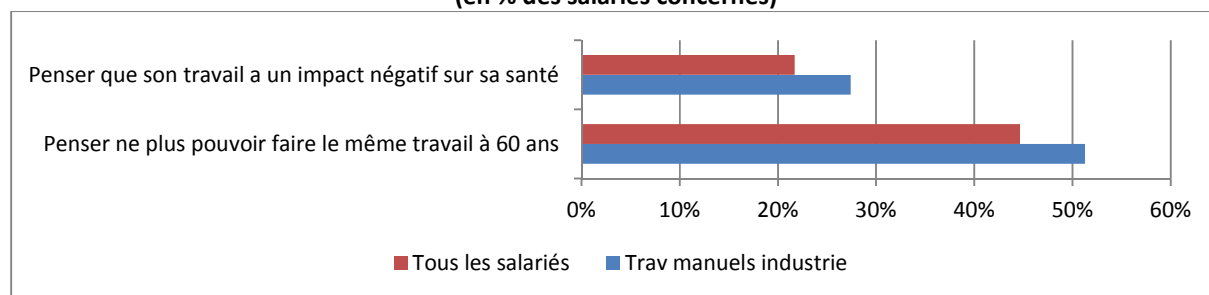
La perception du stress dans le travail largement répandue ; 23% des travailleurs manuels de l’industrie et 28% de l’ensemble des salariés déclarent se sentir souvent ou toujours stressés dans leur travail. La perception occasionnelle du stress est plus fréquente chez les travailleurs manuels de

l'industrie : 49%, contre 40% pour l'ensemble des salariés. Si on additionne les perceptions "parfois, souvent, toujours", on peut dire qu'il n'y a que 29% des travailleurs manuels de l'industrie qui échappent au stress (32% dans l'ensemble des salariés). Ces résultats confirment le sentiment largement répandu d'une vie professionnelle de plus en plus stressante, dans toutes les branches d'activité.

On notera aussi la prévalence importante du sentiment de fatigue généralisée (un travailleur sur trois) et des troubles du sommeil (17% des travailleurs manuels de l'industrie, 21% de l'ensemble des travailleurs). L'épuisement est également une manifestation du stress. Il constitue aussi un phénomène social, à tel point que certains parlent aujourd'hui d'une "société de l'épuisement", qui ajoute l'épuisement des travailleurs à l'épuisement des ressources naturelles.

Le graphique 4 concerne les effets à plus long terme. Plus d'un quart des travailleurs manuels de l'industrie (27%) pensent que leur travail a un impact négatif sur leur santé, contre 22% pour l'ensemble des salariés. Enfin, les résultats concernant la soutenabilité du travail en fonction de l'âge interpellent fortement, à l'heure où de nombreux dirigeants politiques envisagent de prolonger la vie professionnelle active : 51% des travailleurs manuels de l'industrie (45% de l'ensemble des travailleurs) déclarent qu'ils ne pourraient pas ou ne voudraient pas faire encore le même travail qu'aujourd'hui quand ils auront 60 ans.

**Graphique 4 – Effets psychosociaux à plus long terme
(en % des salariés concernés)**



Source : données EWCS 2010, Eurofound, calculs FTU

4. CONCLUSION : QUELQUES ENJEUX SYNDICAUX

L'analyse de ces quelques données révèle deux défis importants : d'une part, la nécessité d'alléger les facteurs de pression dans l'organisation quotidienne du travail, et d'autre part, le besoin de rendre le travail plus soutenable avec l'âge. Ces défis sont communs à tous les travailleurs. Le focus sur les travailleurs manuels de l'industrie met en évidence que certains facteurs de stress (rythmes de travail, manque de soutien des collègues) et certaines conséquences sur la santé (impact négatif du travail sur la santé, soutenabilité du travail avec le vieillissement) prennent un caractère plus aigu chez eux que dans la moyenne des salariés.

Quels sont les moyens qui peuvent être mobilisés pour relever ces défis ?

Au niveau de l'organisation du temps de travail, l'enjeu est de mettre en place des dispositifs qui permettent de résister à la nouvelle "culture de l'urgence", selon laquelle tout doit être fait tout de suite et personne ne peut attendre. L'idée selon laquelle la précipitation serait synonyme de productivité n'a aucun fondement économique. Il faut donc apprendre à retrouver le sens du temps : le besoin de ménager des temps de repos, pour éviter l'épuisement, mais aussi le besoin de retrouver des "temps collectifs" dans le travail, pour rencontrer les autres, entretenir les liens sociaux, pouvoir bénéficier d'un appui des collègues.

Il s'agit aussi de mettre en œuvre des moyens de préserver le bien-être psychologique, de prendre en compte les risques liés à la fatigue et à l'épuisement. Le bien-être psychologique n'a pas

seulement une dimension individuelle. C'est en enjeu collectif, qui doit être abordé dans les actions en matière d'amélioration des conditions de travail et de prévention et dans la prévention en matière de santé et de sécurité au travail. Le terme juridique "bien-être au travail" n'est finalement pas si mal choisi, à condition qu'on en mesure bien toutes les dimensions.

Gérard VALENDUC

RÉFÉRENCES

- Cinquième enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS 2010) : voir www.eurofound.europa.eu, rubrique EWCS
- Sur le volet belge de l'EWCS 2010 : voir les Notes d'éducation permanente 2012-9 et 2012-10 (novembre 2012).

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à gvalenduc@ftu-namur.org.

FTU – Association pour une Fondation Travail-Université

Rue de l'Arsenal, 5 – 5000 Namur
 +32-81-725122
 Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles
 +32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be/ep
 Site recherche : www.ftu-namur.org

Éditeur responsable : Pierre Georis



Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles